

**Russie - embargo du 6 août 2014**  
**liste des produits soumis à l'embargo - version modifiée du 20/08/2014**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| 0201                                  | Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées   |
| 0202                                  | Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées   |
| 0203                                  | Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées   |
| 0207                                  | Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n°0105  |
| à partir de 0210                      | Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats  |
| à partir de 0301                      | Poissons vivants (à l'exception des alevins de saumon atlantique correspondant à l'espèce <i>Salmo salar</i> et de truites correspondant à l'espèce <i>Salmo trutta</i> )   |
| 0302                                  | Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304  |
| 0303                                  | Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304   |
| 0304                                  | Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés  |
| 0305                                  | Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine  |
| 0306                                  | Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine       |
| 0307                                  | Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; mollusques, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de mollusques, propres à l'alimentation humaine  |
| 0308                                  | Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, propres à l'alimentation humaine |
| 0401                                  | Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants - à l'exception du lait et des produits laitiers sans lactose   |
| 0402                                  | Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants - à l'exception du lait et des produits laitiers sans lactose   |
| 0403                                  | Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao - à l'exception du lait et des produits laitiers sans lactose  |
| 0404                                  | Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs - à l'exception du lait et des produits laitiers sans lactose  |
| 0405                                  | Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières - à l'exception du lait et des produits laitiers sans lactose   |
| 0406                                  | Fromages et caillebotte - à l'exception du lait et des produits laitiers sans lactose   |
| 0701 - à l'exception de 0701 10 000 0 | Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré - à l'exception des pommes de terre de semence   |
| 0702 00 000                           | Tomates, à l'état frais ou réfrigéré  |
| 0703 - à l'exception de 0703 10 110 0 | Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré - à l'exception des semences d'oignons   |
| 0704                                  | Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré  |
| 0705                                  | Laitues ( <i>Lactuca sativa</i> ) et chicorées ( <i>Cichorium spp.</i> ), à l'état frais ou réfrigéré   |
| 0706                                  | Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré  |
| 0707 00                               | Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré   |
| 0708                                  | Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré   |
| 0709                                  | Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré   |
| 0710                                  | Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés  |
| 0711                                  | Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, scrufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état   |
| 0712 - à l'exception de 0712 90 110 0 | Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés - à l'exception des semences de maïs doux hybride  |
| 0713 - à l'exception de 0713 10 100 0 | Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés - à l'exception des semences de pois   |
| 0714                                  | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier  |
| 0801                                  | Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées   |
| 0802                                  | Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués  |

Russie - embargo du 6 août 2014  
liste des produits soumis à l'embargo - version modifiée du 20/08/2014

|               |   |
|---------------|---|
| 0803          | Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches  |
| 0804          | Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs   |
| 0805          | Agrumes, frais ou secs  |
| 0806          | Raisins, frais ou secs  |
| 0807          | Melons (y compris les pastèques) et papayes, frais  |
| 0808          | Pommes, poires et coings, frais   |
| 0809          | Abricots, coirs, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais  |
| 0810          | Autres fruits frais   |
| 0811          | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants  |
| 0813          | Fruits séchés autres que ceux des n°s  0801  à  0806  inclus; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre   |
| 1601 00       | Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits   |
| 1901 90 110 0 | Extraits de malt - d'une teneur en extrait sec égale ou supérieure à 90% en poids - à l'exception des additifs biologiquement actifs, des complexes de vitamines et de minéraux, des exhausteurs de goût et d'odeur, des concentrés de protéines (végétales ou animales) et de leur mix, des fibres alimentaires, des additifs alimentaires (y compris complexes)   |
| 1901 90 910 0 | autres - ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5% de matières grasses provenant du lait, moins de 5% de saccharose (y compris le sucre interverti) ou d'isoglucose, moins de 5% de glucose ou d'amidon ou de fécule, à l'exclusion des préparations alimentaires en poudre de produits des n°s  0401  à  0404  - à l'exception des additifs biologiquement actifs, des complexes de vitamines et de minéraux, des exhausteurs de goût et d'odeur, des concentrés de protéines (végétales ou animales) et de leur mix, des fibres alimentaires, des additifs alimentaires (et compris complexes) |
| 2106 90 920 0 | préparations alimentaires diverses, plutôt utilisées dans l'industrie de la boisson comme substrat- à l'exception des additifs biologiquement actifs, des complexes de vitamines et de minéraux, des exhausteurs de goût et d'odeur, des concentrés de protéines (végétales ou animales) et de leur mix, des fibres alimentaires, des additifs alimentaires (et compris complexes)  |
| 2106 90 980 4 | préparations alimentaires diverses, plutôt utilisées dans l'industrie de la boisson comme substrat- à l'exception des additifs biologiquement actifs, des complexes de vitamines et de minéraux, des exhausteurs de goût et d'odeur, des concentrés de protéines (végétales ou animales) et de leur mix, des fibres alimentaires, des additifs alimentaires (et compris complexes)  |
| 2106 90 980 5 | préparations alimentaires diverses, plutôt utilisées dans l'industrie de la boisson comme substrat- à l'exception des additifs biologiquement actifs, des complexes de vitamines et de minéraux, des exhausteurs de goût et d'odeur, des concentrés de protéines (végétales ou animales) et de leur mix, des fibres alimentaires, des additifs alimentaires (et compris complexes)  |
| 2106 90 980 9 | préparations alimentaires diverses, plutôt utilisées dans l'industrie de la boisson comme substrat- à l'exception des additifs biologiquement actifs, des complexes de vitamines et de minéraux, des exhausteurs de goût et d'odeur, des concentrés de protéines (végétales ou animales) et de leur mix, des fibres alimentaires, des additifs alimentaires (et compris complexes)  |